

PASS' INSTALLATION
 Un lieu de contact unique
 pour tous les porteurs
 de projet

CONTACTS



LE PASS'INSTALLATION LORRAINE... C'est :

• **Point Info Installation Meurthe-et-Moselle**
 5 rue de la Vologne
 54520 LAXOU
 03 83 56 23 61
pii54@orange.fr

• **Point Info Installation Meuse**
 Maison de l'agriculture
 Place St-Paul
 55100 VERDUN
 03 29 83 30 59
point.info55@meuse.chambagri.fr

• **Point Info Installation Moselle**
 Maison de l'agriculture
 64 avenue André Malraux
 57000 METZ
 03 87 62 51 29
point-info@moselle.chambagri.fr

• **Point Info Installation Vosges**
 La Colombière
 Rue André Vitu
 88000 EPINAL
 03 29 33 06 53
point-infos88@wanadoo.fr

- ▶ Un dispositif d'accompagnement **personnalisé** de la naissance de ton projet jusqu'à ton installation
- ▶ Un **accompagnement** dans tes démarches et une adaptation à tes projets
- ▶ Un parcours de **formation** ciblé
- ▶ Une **information** sur les aides de l'état, des collectivités territoriales et des organisations agricoles
- ▶ Une **coordination** entre les différents partenaires intervenants
- ▶ Un **lieu de contact unique** pour tous les porteurs de projet

Un meilleur accompagnement c'est un projet réussi



Avec le soutien de l'ensemble des organisations agricoles

LE PASS' INSTALLATION LORRAINE...



Conception 2009 : www.surlesloits.fr / Crédits photos © Fotolia

... pour bien **s'installer** en **AGRICULTURE**

Le **PASS' INSTALLATION** m'accompagne efficacement dans les **différentes phases de mon installation**

un accompagnement personnalisé et professionnalisé au **métier d'agriculteur** pour chaque porteur de projet



1 - Je m'informe

PASSAGE AU POINT INFO INSTALLATION (PII)

J'ai le projet de m'installer en agriculture, je m'adresse au Point Info. Implantés dans les 4 départements, le Point Info a pour mission de m'accueillir et de m'informer quelque soit l'avancée de mon projet, sur le parcours à l'installation ainsi que les différentes aides.

Mon projet est avancé et précis.

Le Point info m'aide à réaliser mon autodiagnostic et planifie mes rendez-vous avec les conseillers spécialisés.

2 - J'identifie mes besoins

ÉLABORATION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ (PPP)

Je rencontre le conseiller projet et le conseiller formation. En fonction de mon projet professionnel, ils m'aident à identifier mes besoins en formation vis-à-vis de mes compétences et mes expériences.

Je valide mon PPP.

Les besoins de compétences identifiés donnent lieu à un parcours de formations personnalisé. Il est constitué de formations et/ou de stages en entreprises. Il est formalisé par un engagement contractuel entre les conseillers et moi-même.

3 - Je me forme

RÉALISATION DU PLAN DE PROFESSIONNALISATION PERSONNALISÉ

Je réalise les stages et les actions de formations qui ont été définis dans mon PPP.

Un conseiller m'accompagne pendant mon parcours de formation.

Si j'ai suivi mon plan de formations, mon PPP sera validé.

4 - Je calcule

RÉALISATION DU PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'EXPLOITATION (PDE)

Je suis orienté(e) vers les structures qui vont m'aider à réaliser mon Plan de Développement d'Exploitation.

Le PDE me permet d'établir une étude économique prévisionnelle et à vérifier la viabilité de mon projet d'installation.

5 - Je m'installe

VALIDATION DE L'INSTALLATION

Mon projet est présenté en Commission Départementale d'Orientation Agricole pour validation.

La CDOA se prononce sur la validation de mon projet d'installation.

Je peux m'installer en bénéficiant des aides.